

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 55 du 18 décembre 2015

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 11 juin 2015 relatif aux régies de recettes et d'avances instituées auprès des établissements et services relevant du service de santé des armées.

Du 3 décembre 2015

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 11 juin 2015 relatif aux régies de recettes et d'avances instituées auprès des établissements et services relevant du service de santé des armées.

Du 3 décembre 2015

NOR D E F F 1 5 2 9 6 9 9 A

Texte modifié :

Arrêté du 11 juin 2015 (JO n° 140 du 19 juin 2015, texte n° 20 ; signalé au BOC 28/2015 ; BOEM 410.6.1).

Référence de publication : JO n° 287 du 11 décembre 2015, texte n° 30 ; signalé au BOC 55/2015.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 3 décembre 2015, le tableau du I de l'article 2 de l'arrêté du 11 juin 2015 relatif aux régies de recettes et d'avances instituées auprès des établissements et services relevant du service de santé des armées est modifié comme suit :

Dans la deuxième colonne de la deuxième ligne relative à l'hôpital d'instruction des armées Bégin à Saint-Mandé, le montant « 1 175 000 » euros est remplacé par le montant « 954 000 » euros.

Dans la deuxième colonne de la douzième ligne relative à la direction des approvisionnements en produits de santé à Fleury-les-Aubrais, le montant « 122 000 » euros est remplacé par le montant « 261 300 » euros.